



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 60837

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur le développement de l'enseignement du français en Syrie. En effet, le réchauffement de nos relations avec ce pays et les décisions gouvernementales du nouveau président Bachir El Hassad de développer l'enseignement du français en Syrie entraînent un fort besoin de formateurs pour assurer l'encadrement de cet enseignement dans les années qui viennent. Cette opportunité devrait donner un débouché non négligeable pour des enseignants et des formateurs en français. Une prospection dans ce domaine dans notre pays permettrait de contribuer au succès de ce développement prochain. Il lui demande donc son avis sur cette suggestion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de M. le secrétaire d'État, chargé de la coopération et de la francophonie sur les opportunités de promotion du français en Syrie. L'évolution récente des relations franco-syriennes constitue un atout pour le développement de projets de coopération dans le domaine de l'éducation et l'enseignement supérieur, notamment pour l'apprentissage du français. Elle devrait permettre une implication plus forte de la Syrie en faveur de la francophonie. Le français est devenu langue obligatoire dans l'enseignement public syrien en 2003. Dès 2006, tous les élèves de l'enseignement collégial apprennent le français, de la 7^e à la 9^e. En 2009, les élèves du collège et du lycée, soit 4,5 millions environ, encadrés par 6 000 professeurs, apprennent le français, dorénavant matière obligatoire au brevet et au baccalauréat. Cette mesure a entraîné des effectifs pléthoriques et souffre du manque de formation des enseignants et d'un matériel pédagogique inadapté. Le dispositif mis en oeuvre par notre ambassade à Damas pour répondre à cette demande de français s'appuie essentiellement sur le centre de documentation pédagogique (CDP). Initialement dédié, pour l'essentiel, à la coopération éducative et linguistique, le CDP s'est aujourd'hui recentré sur la coopération universitaire pour le français et le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) pour l'enseignement/ apprentissage du français. Dans le cadre de ses missions de coopération linguistique et éducative, le Centre de documentation pédagogique de Damas met à la disposition d'un large public les services d'une médiathèque tout à la fois centre de ressources pédagogiques et source unique de livres français pour les enfants (15 000 documents enregistrés). Il existe en Syrie trois médiathèques francophones dont les offres sont complémentaires : la médiathèque du centre culturel français orientée « littérature, philosophie, histoire, romans, essais », la bibliothèque du centre de recherche sur la France contemporaine (CRFC) spécialisée « ouvrages scientifiques et techniques » dont le fonds vient d'être remis à l'université de Damas et la médiathèque du CDP, seule à proposer des ouvrages spécialisés en didactique, pédagogie français langue étrangère (FLE) et littérature jeunesse. Élément actif de toutes les opérations de formation mises en place par le centre, la médiathèque est également un lieu privilégié de la promotion et du rayonnement de la francophonie, langue et culture. En outre, le CDP dispose d'un relais à Alep (agence culturelle et de coopération éducative) avec un coordonnateur de programme. La seconde priorité de notre coopération linguistique est la création d'une filière d'excellence pour l'enseignement du français au lycée Bassel Al Assad de Damas proposant un cursus spécifique d'enseignement du français en première langue

étrangère sur les douze années du cycle scolaire syrien. En 1994, un enseignement de français sur objectif scientifique et technique est introduit afin de préparer les élèves à des cursus universitaires scientifiques bilingues. En 2002, le ministère syrien de l'éducation donne son accord à la mise en place des certifications du DELF scolaire au sein de ces établissements privés et nationalisés. Il est alors prévu que ces certifications françaises soient intégrées à part entière dans les examens du brevet et du baccalauréat syriens, tant dans l'enseignement privé et nationalisé que dans l'enseignement public. Aujourd'hui, 15 établissements de Damas et d'Alep proposant un cursus semblable d'enseignement du français sont rattachés au projet d'excellence dont l'établissement pilote reste le lycée Bassel Al Assad. Par ailleurs, l'ambassade développe de nombreux projets en faveur du français : 1. Dans les universités, mise en oeuvre d'un projet de développement et de soutien à l'enseignement du français à visée universitaire, afin de répondre aux besoins des étudiants syriens souhaitant étudier en France, ou suivre des filières partiellement en français dans les universités syriennes. 2. Soutien à la mise en place de nouveaux diplômés universitaires professionnalisant dans le domaine de la langue française : masters de FLE ; diplômés de traduction/interprétariat ; tourisme ; filières universitaires associant langues étrangères, droit et commerce international. 3. Programme assistants boursiers : ce programme, qui a maintenant 13 ans, porte sur la formation en français des assistants syriens sélectionnés pour suivre des études doctorales en France. Cette formation est susceptible de connaître des évolutions prochaines, à la demande de la partie syrienne. Actuellement, 70 assistants environ suivent la formation en langue française. 4. Développement d'un environnement francophone, en particulier à travers les médias audiovisuels : cours de français sur les chaînes télévisées, diffusion de chansons françaises sur les radios locales (radio Arabesque), coproduction avec RFI en langue arabe d'une fiction radiophonique française (« l'Affaire du coffret »). Par ailleurs, le poste favorise le développement de manifestations culturelles au sein des universités, et particulièrement des départements de langue et littérature françaises, en commun avec le Centre culturel français de Damas et ses antennes d'Alep et Lattaquié. 5. Pour toucher de nouveaux publics, il est nécessaire de faciliter l'accessibilité de la formation et des ressources en français, dans un pays comportant encore de nombreuses régions enclavées ou isolées. C'est pourquoi la coopération française mène plusieurs projets dans le champ des TICE et de la formation à distance : projet de coopération en cours de construction avec la Syrian Virtual University (SVU) ; création de matériel pédagogique sous forme de CD-rom.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60837

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9593

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 95